



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations concernées : Bilan de compétences, coaching, conseil.

La LCCF « C en Vous » est un organisme de formation, dont la déclaration est enregistrée sous le numéro 32591011759 auprès du Préfet de la région Haut de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. »

La LCCF « C en Vous » propose des Bilans de compétences en présentiel ou à distance ainsi que du coaching individuel ou d'équipe.

1 – DÉFINITION DU BILAN DE COMPÉTENCES

Parcours d'accompagnement qui permet à un salarié (CDD, CDI, demandeur d'emploi ou autres), une profession libérale, à un travailleur non salarié ou à un chef d'entreprise de faire un point sur son parcours professionnel, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations. Avec l'aide d'un consultant spécialisé, il définit ou précise un projet professionnel cohérent et le plan d'actions adapté. Ceci faisant l'objet d'une remise d'une synthèse.

Nos bilans de compétences sont réalisables en face à face ou à distance (visioconférence) avec un consultant expert en bilan de compétences.

Nos bilans de compétences sont éligibles au CPF (compte personnel de formation) via la plateforme EDOF, ainsi qu'aux financements spécifiques aux différentes professions.

2 – DÉFINITION DU COACHING

Le coaching individuel : Parcours d'accompagnement qui permet à un salarié (CDD, CDI, demandeur d'emploi ou autres), une profession libérale, à un travailleur non salarié ou à un chef d'entreprise d'améliorer ses compétences individuelles.

Ces séances d'accompagnement visent à affronter une nouvelle situation. L'intervention d'un coach individuel permet de faire face à des évolutions environnementales, développer les qualités de leadership de la personne coachée, adapter les comportements ou rétablir une situation managériale complexe. Le coaching peut également être proposé pour une réorientation de carrière.

Développement managérial ou coaching d'équipe : Le rôle du coach consiste à accompagner un groupe de salariés ainsi que les chefs d'équipe afin de pouvoir leur faire prendre conscience du fonctionnement d'un groupe. L'accompagnateur aide l'équipe de salariés à identifier et éviter tout ce qui est inutile et contre-productif. Le coaching d'équipe renforce également les éléments qui ont de la valeur. Pour optimiser l'efficacité du groupe, le coach veille à conjuguer la force du leader ainsi que le potentiel de chaque salarié qui compose l'équipe. L'accompagnement vise à créer les conditions nécessaires pour que les salariés au sein du groupe soient soudés. Le développement managérial favorise le système d'interaction, cohésion humaine et technique, culture d'équipe, une bonne morale et un bon climat.



4 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services de la LCCF relatives à des commandes passées auprès de la LCCF par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

La LCCF se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www.cenvous.com.

5 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. Le certificat de réalisation de la formation est adressé après la formation.

6 – MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les modalités et les conditions éventuelles d'admission, ainsi que l'encadrement sont indiqués sur la proposition d'intervention établie par LA LCCF « C en Vous » et transmise au client en amont de la conclusion de la présente convention.

Les supports pédagogiques sont remis aux stagiaires à l'issue de la formation par voie digitale.

7 – ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à notre politique handicap, la LCCF « C en Vous » met tout en œuvre pour accueillir les stagiaires en situation de handicap dans une démarche inclusive.

Nous veillons à adapter d'un point de vue pédagogique ou matériel nos prestations en fonction des contraintes de santé individuelles de nos stagiaires, dans la mesure de nos capacités.

Les personnes à mobilité réduite peuvent être reçu en rez-de-jardin. Pour cela, il est recommandé de le préciser à la prise de rendez-vous afin que la salle lui soit dédiée.

8 – EVALUATION DE LA SATISFACTION

Une évaluation individuelle de la satisfaction est réalisée par chaque stagiaire en fin de formation.



9 – RÈGLEMENT PAR UN OPÉRATEUR DE COMPÉTENCES

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à la LCCF.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par la LCCF au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à la LCCF au premier jour de la formation, la LCCF se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

10 – PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Tous les prix sont exprimés en euros.

La LCCF « C en Vous » est exonérée de TVA conformément à l' Art. 261.4.4 a du CGI pour toutes les formations.

Les frais de déplacement du ou des consultants ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel éventuel sont facturés en sus.

Toutes les autres prestations sont, elles soumises à TVA et exprimées toutes taxes comprises. Le paiement sera dû à réception de la facture. Le règlement se fera par chèque ou virement.

11 – DÉLAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L121-16 du code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe la LCCF par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

12 - DÉBIT OU ABANDON

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : l'organisme retiendra sur le coût total les sommes qu'il aura dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Pour toutes les formations financées par le CPF, la LCCF « C en Vous » applique les CGU consultables sur la plateforme : [Lien](#)



13 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, la LCCF demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

14 - CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par la LCCF au Client.

La LCCF s'engage à ne pas communiquer, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

15 - PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par la LCCF en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à la LCCF. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par la LCCF aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.